



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 16 septembre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 10.09.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de septembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le dix septembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Elisabeth DEISS - Valérie GUERALT - Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER – Jean-Charles WILLM

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER  
Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER  
Madame Cathie PETRI donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER  
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT

#### Était absent excusé :

Monsieur Grégory RICHERT

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 19 septembre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 19 septembre 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



## 20. Ressources Humaines : Recours à des vacataires pour la distribution des bulletins municipaux

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 22

Conseillers  
absents : 5  
dont 4 avec procuration

Madame le Maire indique que la collectivité organise une activité de distribution de bulletins municipaux à l'attention des habitants de la commune.

L'activité entreprise constitue une tâche spécifique, discontinuée dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi permanent de la collectivité.

Madame le Maire expose qu'il convient, pour réaliser cette activité, de recruter des personnels vacataires. Conformément à la jurisprudence administrative, les intéressés devront être rémunérés à l'acte. Il appartient donc à l'organe délibérant de déterminer les taux de vacation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Considérant la nécessité d'avoir recours à des vacataires ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Madame le Maire ou son-sa représentant-e à recruter des vacataires pour assurer la distribution de bulletins municipaux.
- de fixer les barèmes de rémunération suivants :
  - o bulletin trimestriel : 0,17 €
  - o bulletin mensuel : 0,14 €
  - o feuille distribuée avec un bulletin : 0,09 €
  - o feuille seule : 0,17 €
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Par 26 Voix Pour**

Mundolsheim, le 19 septembre 2024

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Nicolas SCHMITT